

→ Éléments contextuels :

Contexte national:

Réforme de la Taxe d'habitation :

La loi de finances 2018 a amené une réforme de la taxe d'habitation qui consiste en un dégrèvement pour 80% des contribuables français. Le dispositif actuel prévoit un dégrèvement progressif en trois tranches (2018-2019-2020). Dans l'immédiat, l'Etat s'est engagé à compenser « à l'euro près » dans la limite des taux et abattements en vigueur en 2017. En 2019, le produit perçu par la collectivité ne devrait donc pas être affecté par cette réforme.

Pour information, à terme le taux de ménages concernés par ce dégrèvement dans le périmètre de la communauté de communes se situe entre 84 % et 97 % en fonction des communes.

Réforme de la dotation d'intercommunalité :

Jusqu'à présent, la dotation d'intercommunalité reposait sur trois principes majeurs :

- Une incitation au transfert de compétences, via la prise en compte du coefficient d'intégration fiscale (CIF) et la « DGF bonifiée »
- La prise en compte du fait urbain, avec une enveloppe dégressive en fonction du statut juridique de l'EPCI
- La péréquation, avec la prise en compte des écarts de potentiel fiscal

L'Etat a souhaité réformer cette dotation considérant que l'incitation au transfert de compétences, utile en phase de développement de l'intercommunalité, ne l'est plus désormais.

La loi de finances 2019 introduit donc une réforme profonde de la dotation d'intercommunalité. Il existait préalablement quatre enveloppes en fonction de la catégorie juridique de l'EPCI (Métropoles, agglomérations, CC FPU, CC FA). Désormais, il n'y aura plus qu'une seule enveloppe pour tous les EPCI quelle que soit leur catégorie juridique. La DGF bonifiée est supprimée. Cette réforme doit permettre de réduire les écarts entre les montants de dotation d'intercommunalité attribués aux différentes catégories de communautés en introduisant le critère de « revenu moyen par habitant » parmi les critères de répartition. L'évolution des montants d'une année sur l'autre sera encadrée (variation comprise au maximum entre -5 % et +10 %) et une réalimentation initiale à 5 € par habitant pour les EPCI constatant une dotation d'intercommunalité nulle ou inférieure à ce niveau sera attribuée.

Notre EPCI devrait sortir gagnant de cette réforme avec une dotation qui devrait, à priori augmenter légèrement en 2019 (les montants ne nous ont pas encore été communiqués).

Prélèvement à la source

Depuis le 1er janvier 2019, les collectivités territoriales appliquent le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. Ceci est totalement neutre d'un point de vue budgétaire pour l'EPCI et n'impacte donc pas les charges de personnel ; le produit collecté étant intégralement reversé aux finances publiques.

Contexte local:

Intégration de l'association Bandiat Passions :

Le Conseil communautaire a décidé d'une reprise intégrale des salariés et des activités de l'association Bandiat Passions à compter du 1^{er} janvier 2019. Le compte de résultat prévisionnel de l'association pour l'année 2018 fait apparaître un déficit d'environ 57 000€ qui s'explique par des actions initiées exceptionnellement par l'association du fait de la fin de l'activité (formations pour deux salariés, voyages

pour les jeunes). La reprise de l'association se traduira tout de même par la reprise d'un excédent de fonctionnement qui sera calculé une fois les comptes de l'association clôturés.

Intempéries du 4 juillet :

Suite à l'orage de grêle du 4 juillet 2018, la totalité de l'école de St Sornin est à reconstruire. Dans l'attente de cette reconstruction, des structures modulaires ont été installées sur le site pour accueillir les enfants. Un remboursement de l'assurance est prévue mais pas sur la durée totale de la location. Des négociations sont en cours.

Evolution de la Capacité d'Auto-Financement :

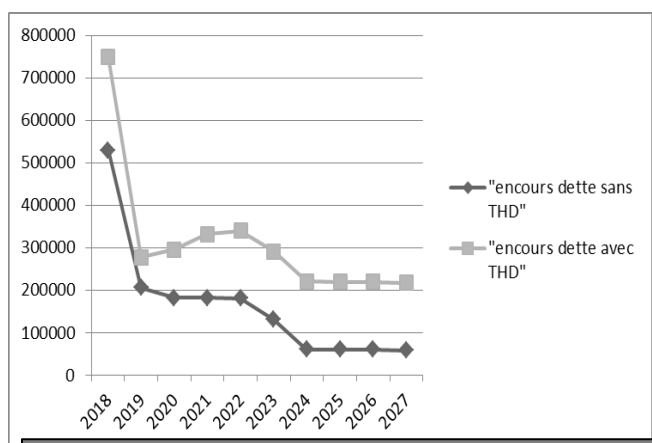
La CAF réalisée en 2018 est de à 441 188 €. Elle est supérieure à la CAF prévisionnelle annoncée au moment du vote du BP 2018 qui s'établissait à 768 €. Cela s'explique par des dépenses de personnel moins élevées que prévu, les recrutements effectués ayant été plus tardifs. Cette CAF s'explique aussi par la prise en compte des transferts de charges (montant des attributions de compensation revus suite aux travaux de la CLECT) et des recettes supérieures au montant prévisionnel (plus d'entrées dans les piscines, produit de TASCOM plus important notamment).

Etat de la trésorerie :

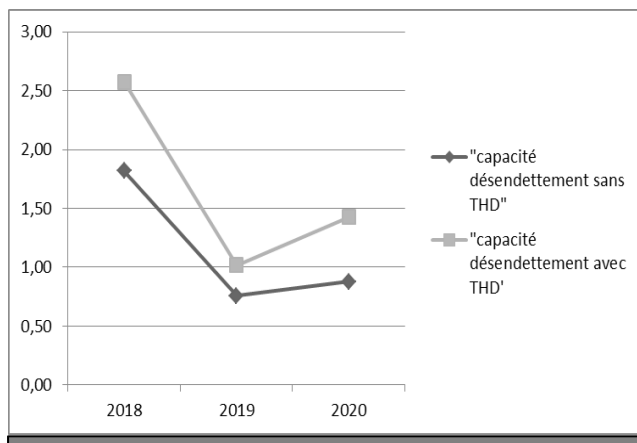
La situation de la trésorerie est bonne. La trésorerie disponible s'élève à 2 368 897 € au 1^{er} février 2019. Cette situation intègre le versement d'un acompte de 585 000€ de la Région pour soutenir les entreprises sinistrées par la grêle du 4 juillet 2018. Il n'est toutefois pas exclu de devoir contracter une ligne de trésorerie en 2019 en fonction de projets lancés afin de sécuriser les paiements.

Endettement

La capacité de désendettement de la collectivité est bonne (moins de 1.5 année alors que la moyenne des EPCI de notre catégorie se situe à 12 années).



Evolution de la dette (budget principal et budgets annexes)



Evolution de la capacité de désendettement de la CDC

Fiscalité locale :

Enfin, il est bon de rappeler, que pour la troisième année consécutive depuis la fusion, le budget 2019 est travaillé sans augmentation des taux d'imposition, et sans la mise en place de la taxe GEMAPI.

→ **Orientations budgétaires du budget principal – FONCTIONNEMENT :**

A ce stade de la construction budgétaire, la capacité d'autofinancement prévisionnelle pour l'année 2019 se situe autour de 88 500 €.

Les propositions suivantes ont été présentées et approuvées par la commission « finances » lors de sa séance du 21 février 2019.

	CA 2018 avec Bandiat Passions	BP 2019
011 (charges caractères générales)	1 164 097 €	1 206 900 €
012 (charges de personnel)	2 195 757 €	2 305 500 €
014 (<u>Verst AC + FNGIR</u>)	2 802 423 €	2 802 423 €
65 (<u>Sub + SDIS, Calitom, THD, Non valeur</u>)	3 877 078 €	3 642 640 €
67 (<u>Verst Sub Equ budget annexes</u>)	73 212 €	95 000 €
Total dépenses fonctionnement	10 112 567 €	10 052 463 €
<u>ANNUITE DE LA DETTE</u>	29 876 €	27 200 €
	113 114 €	112 410 €
Remboursement de la dette	142 990 €	139 610 €
TOTAL DEPENSES (avec Rbrst emprunts)	10 255 557 €	10 192 073 €
013 (<u>Rbrst salaire</u>)	66 459 €	30 000 €
70 (Prestation de service)	451 687 €	433 770 €
73 (Recettes fiscales)	7 773 166 €	7 802 693 €
74 (Dotations + <u>ADS + Sub Equ</u>)	2 127 706 €	1 885 300 €
75 (Loyers)	79 888 €	78 800 €
77+78+79 (<u>Rbrst Sinistre + Sub Equ</u>)	106 597 €	50 000 €
Total RECETTES	10 605 503 €	10 280 563 €
<u>MARGE AUTOFINANCT (RRF - (DRF + Rb Dette)</u>)	349 946 €	88 490 €

Charges à caractère général : Augmentation de 3,7 % par rapport au CA 2018. Cette augmentation vous est proposée pour les raisons suivantes :

- Augmentation de 8 % de la ligne alimentation pour la prise en compte de la prestation « cantine » au SIVOS d'Yvrac et Marillac sur une année complète et pour l'introduction de plus de produits locaux et bio dans la restauration scolaire
- Augmentation de 38 % des locations mobilières pour les modules de l'école de St-Sornin sur une année complète
- Augmentation de 29 % des prestations de services pour le développement de nouveaux services ou études : prestation CIDIL pour la MSAP, diagnostic AREC pour le PCAET ...
- Augmentation des honoraires d'avocat dans le cadre du service ADS

Charges de personnel : Augmentation de 5 % par rapport au CA 2018. Cette augmentation vous est proposée pour les raisons suivantes :

- Passage à temps complet de l'agent en charge de la communication à compter du 1er octobre
- Enveloppe pour des heures supplémentaires et complémentaires : besoins informatiques, encadrement périscolaire, extension du RAM sur tout le territoire, création d'un ALSH jeunes au collège de La Rochefoucauld
- Recrutements réalisés en 2018 pesant sur une année complète en 2019
- RIFSEEP : il vous est proposé de réserver une enveloppe à la fois pour le renforcement de l'IFSE et pour la mise en place du CIA.

Pour mémoire le RIFSEEP est constitué de deux parts cumulables :

- . L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) tenant compte du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions et de l'expérience professionnelle de l'agent
 - . Le complément indemnitaire annuel (CIA), qui repose sur l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent : il est en principe lié à l'évaluation professionnelle.
- Avancements d'échelons et revalorisation indiciaire dans le cadre du « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR). Le PPCR a pour objectif de mieux reconnaître l'engagement des fonctionnaires en revalorisant leurs grilles indiciaires et en améliorant leurs perspectives de carrière. Le calendrier de cette décision prise en 2017 a dû être aménagé. Ainsi, les mesures qui devaient entrer en vigueur en 2018 s'appliquent à compter de 2019 (seconde partie du transfert "primes/points" prévu pour la catégorie A, refonte de certaines grilles indiciaires, reclassement, à compter du 1er février 2019, des personnels sociaux et socio-éducatifs de catégorie B et A, dans le nouveau corps (ou cadre d'emploi) de catégorie A).

Pour information, au 1^{er} janvier 2019, la collectivité compte 57 agents « permanents » (titulaires et contractuels) représentant 49 ETP ainsi qu'une quinzaine d'agents contractuels « non permanents » dans les écoles et les ALSH.

Atténuation de produits : pas de changement à ce stade – En attente des travaux de la CLECT dans le cadre des transferts de compétences décidés en 2018 (locaux halte garderie et cabinet médical à Montbron, commerces de Pranzac et Coulgens, effacements de réseaux de communications électroniques)

Autres charges de gestion courante : baisse de 6 % par rapport au CA 2018. Cette baisse s'explique par l'arrêt du versement de la subvention à Bandiat-Passions et la baisse de 80 000 € de la contribution au SDEG pour le THD (contribution au rythme des travaux).

Par ailleurs, il vous est proposé les évolutions suivantes :

- Augmentation de 1,5 % de la contribution au SDIS
- Incertitude quant au montant de la contribution au SyBTB : entre 73 000 et 83 000 €
- Augmentation de 5 % de la subvention à l'OT (110 000€ au lieu de 105 000€)
- Augmentation de 1,8 % de la subvention aux Carmes (280 000 € au lieu de 275 000€)

- Même enveloppe pour la vie associative (20 000€). Une augmentation pourrait être envisagée en fonction du montant des recettes qui seront notifiées avant le vote du budget.

Zoom sur les contributions aux organismes extérieurs:

Organisme	Montant 2018	Montant proposé 2019
SM Braconne Bois Blanc	2 918 € versés en 2019	2 918 € - Modification statutaire nécessaire
SYBTB	73 475 €	Entre 73 000 € et 83 000€
ADIL	1 057 €	2 200€ sans permanence 4 400€ avec permanence MSAP mais subvention de l'État de 50% dans le cadre de la MSAP
GIP	7 161 €	7 161 €
Réso Cuir	3 700 €	7 500 €
CRER	2 550 €	2 550€
ADCF	2 362 €	2 362 €
Initiative Charente	6 500 €	6 500 €
ATD	18 068 €	18 068 €
CIDIL	29 100 €	29 100 €
Charente Tourisme V92	2 277 €	2 300 €
Contrat dép. animation	17 885 €	17 885 €

Recettes fiscales : légère augmentation de 0,4 % par rapport à 2018

Il vous est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2019.

Un légère augmentation des bases fiscales pour les impôts « ménages » a été appliquée.

Des exonérations de la CFE seront appliquées en 2019 :

- Exonérations décidées par l'EPCI pour les nouvelles entreprises : sept entreprises pour une base exonérée de 10 010€.

- Exonérations de droit : pour 36 établissements implantés en ZRR (base exonérée de 43 836 €) et pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaire de moins de 5000€ (base exonérée de 160 056 €). Les bases exonérées de droit donnent lieu à compensation.

Comme en 2018, il vous est proposé de récupérer 40 % de la part communale du FPIC pour financer le projet sur le THD (+140 000 €).

Par ailleurs, à ce stade, le montant de l'IFER inscrit est le même qu'en 2018 mais une augmentation sera probablement inscrite au BP car en 2019 la société Photosol qui exploite le parc photovoltaïque de Rancogne depuis 2018, versera cet impôt. Cette recette supplémentaire devrait s'élever à 15 000€ pour la CdC (puissance de 4MVA). Par ailleurs, le chiffre d'affaire de la société étant inférieur à 500 000€, il n'y aura pas de versement de la CVAE.

Dotations et participations : baisse de 1,1 %

Le travail du BP se fait à partir des CA agglomérés de la CdC et de l'association Bandiat-Passions. Ainsi, en 2019, il faut exclure des prévisions budgétaires le versement de la subvention à l'association Bandiat-Passions (163 700€).

Par ailleurs, l'EPCI est en cours de négociation de son nouveau contrat enfance jeunesse avec la CAF. Ce travail ne sera finalisé qu'en juillet. Ainsi, suite à des discussions avec la CAF, à ce stade, il vous est proposé de partir de l'hypothèse d'un maintien du même niveau d'aides que celui perçu en 2018 (CdC et Bandiat Passions).

A ce stade, le montant de dotation d'intercommunalité inscrit est le même que celui perçu en 2018.

Baisse des produits de services de 4 % par prudence. Cette baisse est appliquée car les recettes des piscines ont été importantes en 2018 du fait d'une météo clémente.

Les orientations budgétaires présentées sont une approche prudentielle du budget primitif. Ces prévisions seront affinées d'ici le vote du BP probablement à la hausse.

→ **Orientations budgétaires du budget principal – INVESTISSEMENT :**

Il s'agit d'une première approche, présentant les principaux projets d'investissement et non la totalité du budget d'investissement.

OPERATION Description	Durée du projet	Coût total (TTC)	BP 2019 – Dépenses	BP 2019 _ Recette
Ecole de St Sornin : Reconstruction de l'école suite à la grêle du 4 juillet 2018	2019-2020	1 564 000 €	1 564 000 €	Emprunt et subventions 1 000 000€
Travaux dans les écoles: Passage à un éclairage LED ; Travaux sanitaires primaire Montbron; Travaux acoustique préau primaire Montbron; Renouvellement du parc informatique	2019	235 000€	235 000€	
Aire de service Taponnat : Viabilisation d'une aire de services au bord de la RN141	2019-2020	523 000 € + participation à l'aménagement d'un carrefour giratoire sous la MO du Département	220 000 € + giratoire	423 000 € dont la vente du terrain aux investisseurs privés.
Réfection de la voirie du Champ des Fliers: Travaux sur une voirie d'intérêt communautaire située sur les communes de Rivières et La Rochefoucauld – MO déléguée à la commune de Rivières	2019	142 000€	142 000€	
Aménagement d'un carrefour giratoire sur la VC110/RD941: Aménagement sécuritaire sur voirie communautaire	2019	452 000 €	452 000 €	277 000€ + FCTVA
ZAC Terrasses de Tardoire – Tranche 1 Dépollution et démolition des superstructures sur une partie du site	2018-2019	850 000 €	500 000 €	500 000 €
Urbanisme: PLUi ex BT et ex SCP	2019-2020 PLUi BT 2019-2023 PLUi SCP	459 000 €	234 500€	20 000 €
Equipements sportifs – culturels – loisirs: Réfection d'une partie de la toiture du cloître, travaux piscines, toiture gîte Epardeau, atelier transformation CIDIL.	2019-2021 pour la réfectoire de la toiture du cloître	158 000 €	118 000 €	
Administration générale: Acquisition logement attenant au siège et études travaux siège, réfection toiture siège, matériel informatique	2019	158 000 €	158 000 €	
Aides économiques: Programme d'aides pour la revitalisation des centre-bourg à destination des communes et des entreprises	2019	100 000 €	100 000 €	FISAC: montant à préciser
Bornes recharge: Installation de 3 bornes de recharge pour véhicules électriques sur les communes de Marthon, Montbron, La Rochefoucauld	2019	9 705 €	9 705 €	
Etude: Lancement d'une AMO pour la réalisation du PCAET (groupement de commande avec Grand Angoulême)	2019-2020	40 000€	10 000€	Leader?
Dépenses imprévues: Cette enveloppe servira à alimenter les projets validés en cours d'année	2019		190 000 €	

Les principales évolutions concernent les budgets suivants :

SPANC : modifications de la tarification

En 2018, le budget SPANC présente un déficit de fonctionnement de 16 618 €. Ce déficit est absorbé par les subventions d'équilibre versées en 2015 et 2016. Par ailleurs, les aides de l'agence de l'eau vont disparaître à terme. Or, le financement du SPANC doit être assuré par les redevances d'assainissement non collectif payées par les usagers pour les opérations de contrôle. Il est donc nécessaire de prendre des mesures afin de le rendre viable à long terme.

Il vous est ainsi proposé de modifier la tarification de ce service aux usagers en appliquant un forfait annualisé pour les contrôles de bon fonctionnement (tous les 10 ans) et les ventes d'un montant de 20€/an. Il est proposé que la facturation soit faite sur les factures d'eau.

Les contrôles de conception dans le cadre d'une construction nouvelle ou d'une vente avec installation à réhabiliter ne sont pas inclus dans l'annualisation. Le forfait proposé est de 160€ pour ces contrôles (200€ pour les installation de + de 20 EH).

Cela nécessitera le recrutement d'1 ETP supplémentaire pour assurer le service proposé et effectuer tous les contrôles (objectif de 400 contrôles par an). Les charges de fonctionnement s'élèveront alors à environ 81 000€.

Avec les modifications de tarification proposées, les recettes annuelles, constantes du fait de l'annualisation, s'élèveraient à environ 83 000€.

Hôtel d'entreprises : Cave de St Sornin

Le budget annexe relatif aux hôtels d'entreprises sera affecté par la mise en œuvre du projet d'acquisition et de réhabilitation de la cave de St-Sornin. Les dépenses en 2019 concerneront l'acquisition du bâtiment (150 000€ + frais notariés). Une enveloppe sera aussi prévue pour le démarrage des travaux de réhabilitation.

ZAE de Montbron

Il est proposé d'acquérir une parcelle d'un peu de 22 000m² pour agrandir la zone existante, qui est en train de se remplir.

Maisons de santé :

Le budget annexe des maisons de santé va notamment être affecté par le démarrage de l'opération de construction d'une nouvelle maison de santé pour le bassin de La Rochefoucauld. Pour mémoire, le coût total du projet s'élève à 1 873 000€ HT. Les recettes prévisionnelles sont évaluées à environ 850 000 €.

En 2019, les dépenses relatives à ce projet concerneront l'acquisition du foncier (terrain et manoir) et à l'étude de maîtrise d'œuvre ainsi que d'autres études techniques (géomètre, SPS, sol...). Le coût des dépenses estimées en 2019 est de 247 000 €HT.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la CdC est compétente sur le bâtiment hébergeant la maison médicale de Montbron. Des travaux de réhabilitation seront à prévoir.

Commerces :

Le conseil communautaire a redéfini l'intérêt communautaire de la politique locale du commerce en novembre 2018 et n'a pas souhaité poursuivre une action relative au maintien de l'ultime commerce de proximité sur une commune après acquisition du patrimoine bâti nécessaire à son exploitation. Cela entraîne la mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence de plein droit. Les locaux commerciaux, propriétés de la communauté de communes, situés sur les communes de Pranzac et Coulgens, seront donc mis à disposition des communes.